

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

(*Suite.*)

CHAPITRE XI.

CHANGEMENT FUNESTE DANS LES MŒURS DE LA COLONIE CAUSÉ PAR LE
SÉJOUR ET L'ÉTABLISSEMENT DES TROUPES EN CANADA.

I.

Louis XIV mal secondé par ses officiers dans le gouvernement de la Colonie.

Nous avons exposé, dans les chapitres précédents, les divers moyens employés par Louis XIV pour procurer l'augmentation et la prospérité de la colonie ; mais les efforts de son zèle n'eurent pas toujours le succès qu'il s'en était promis et qu'il avait droit d'en attendre. Dans le corps moral de l'Etat, le prince ne peut exécuter par lui-même les desseins qu'il a conçus ; comme la tête dans le corps humain, il a besoin, lui aussi, de mains et de bras pour agir ; et souvent il est assez mal servi par ceux à qui il communique son autorité et qu'il honore de sa confiance. C'est ce que nous verrons maintes fois dans la suite de cette histoire, où nous aurons à déplorer les abus étranges que firent de l'autorité de Louis XIV les officiers mêmes qu'il avait chargés du gouvernement du pays. Contre son attente et sa volonté, l'arrivée des troupes y introduisit le relâchement dans les mœurs, et donna une funeste atteinte à cette simplicité primitive, à cette charité généreuse que nous avons admirées tant de fois, et qui, pendant près de trente années, avaient fait comme le caractère particulier de la colonie de Villemarie. C'est ce que nous allons raconter, quoique à regret, dans ce chapitre ; et, pour montrer l'origine